

Juin 2021



Volume 20 | Numéro 6



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

L'Info-municipale

DOSSIER SPÉCIAL LOGEMENT : LA MUNICIPALITÉ MET DES MESURES EN PLACE

PAGES 4-5

La Communauté maritime met l'épaule à la roue pour identifier des solutions novatrices en lien avec l'enjeu du logement locatif. Les enjeux démographiques de notre territoire ont été discutés lors de la rencontre annuelle du Forum des partenaires Horizon 2025 en 2016. Plus d'information en page 4.

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉROSION

PAGES 8-10



L'ESSENTIEL À RETENIR POUR PROTÉGER NOTRE ARCHIPEL

PAGE 12-13



**DÉCISIONS
DU CONSEIL**

PAGE 3

**DÉVELOPPEMENT DU
MILIEU**

PAGE 4

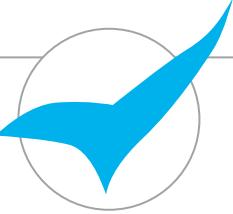
**AMÉNAGEMENT ET
URBANISME**

PAGE 8

**LOISIRS
ET CULTURE**

PAGE 17

ACCÈS À UN LOGEMENT À L'ANNÉE ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ



Mes chers amis,

Ceux et celles qui me connaissent savent à quel point j'aime les îles et que j'ai à cœur le bien-être collectif. Depuis que je suis au service de notre communauté, j'ai toujours priorisé l'intérêt collectif. La situation actuelle, en ce qui a trait au logement, me préoccupe au plus haut point. Je constate que, malheureusement, de plus en plus de personnes n'ont pas accès à un logement adéquat et à l'année. Il y a aussi la bulle immobilière actuelle qui est préoccupante pour les acheteurs d'ici. Même si se loger est d'abord une responsabilité individuelle, nous devons aborder ces enjeux de façon collective.

Depuis 2016, la Municipalité des îles réfléchit avec ses partenaires du milieu aux différents défis auxquels nous sommes confrontés. Il y a eu la démographie, les garderies, la main-d'œuvre et depuis quelque temps l'accès à un logement à l'année et l'accès à la propriété. Chacun de ces défis est lié à l'autre et il nous est impossible d'intervenir sur un seul. Si nous souhaitons offrir des services de qualité, il faut une masse critique de population, si la population augmente il faut des emplois, des logements et des garderies.

Nous avons donc bâti un plan précis pour faire face à ces enjeux : la Stratégie d'attraction des personnes pour augmenter la démographie et combler les emplois disponibles et la mise en place d'un service de garde non subventionné en collaboration avec cinq grands employeurs afin de diminuer les listes d'attente en services de garde publics.

Pour le logement, dès le départ, il a fallu poser un geste législatif, car nous n'avions pas tous les pouvoirs pour intervenir. Il y a donc eu adoption d'un projet de loi privé afin de remédier à cette situation. Avec ce projet de loi, il nous était possible de mettre en place des mesures d'aide financière qui ont pour but d'encourager et de stimuler la construction de nouveaux logements. Le conseil a alors annoncé qu'il offrait un congé de taxes pour les cinq premières années à tout nouveau logement à l'année. Nous avons également offert gratuitement, par appel d'offres, l'ancien aréna de Fatima. Ce projet va créer tout près d'une douzaine de nouveaux logements. Celui de Havre-aux-Maisons est actuellement en appel de propositions et nous espérons qu'il trouvera preneur. Récemment, nous avons annoncé qu'une somme de 800 000 \$ sera disponible pour la création de logements à l'année et une nouvelle enveloppe de 100 000 \$ est disponible pour encourager les propriétaires à louer à l'année plutôt que temporairement. Même chose pour les gens qui seraient intéressés à louer une chambre. Cette dernière mesure vise à contrer la situation d'urgence actuelle. Au total, c'est plus de 1 M\$ qui sont disponibles actuellement.

Il y a aussi les besoins en logement abordable. Nous sommes présentement à explorer toutes les avenues possibles qui s'offrent à nous. En plus des logements sociaux via l'Office municipal d'habitation (OMH), la possibilité de créer une coopérative d'habitation est sur la table à dessin. Il en est de même pour l'imposition d'un pourcentage de logements abordables par projet. En fait, notre priorité est d'inverser la tendance actuelle.

[Lire la suite en page 4.]



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

📍 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

🌐 www.muniles.ca

📞 418 986-3100

✉️ communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR



POUR URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 11 MAI 2021

COMMUNAUTÉ MARITIME

Société de développement communautaire des Îles-de-la-Madeleine

La Société de développement communautaire des Îles est un organisme à but non lucratif (OBNL) formé des grands employeurs de l'archipel qui se sont regroupés pour offrir des services de proximité à leurs employés, notamment par la gestion de la garderie Les Élymes. À titre de membre fondateur de l'organisme, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a un siège réservé au conseil d'administration. Le conseil désigne la directrice des ressources humaines, Ariane Cummings, comme représentante municipale au sein de la Société de développement communautaire des Îles-de-la-Madeleine.

Attribution de contrat – Achat d'un véhicule électrique

Le 6 mai dernier, la Municipalité a procédé au lancement de l'appel de propositions n° 411 dans le but de munir la Municipalité d'un véhicule électrique dans le cadre d'un projet de mobilité durable. Le contrat est attribué à l'entreprise Chevrolet Buick GMC de l'Archipel, seul soumissionnaire, conformément à l'offre déposée de 48 348 \$ plus les taxes applicables.

Plans et devis et surveillance technique pour la remise à niveau du centre de traitement des boues de fosses septiques (BFS) (phase 1)

Alors que la Municipalité a procédé, en mars dernier, au lancement d'un appel d'offres public relativement à la remise à niveau du centre de traitement des boues de fosses septiques (BFS), le conseil retient la seule offre déposée, soit celle de Tetra Tech, au coût de 241 250,00 \$ plus les taxes applicables, relativement à ce contrat de services professionnels.

Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de deux camions d'intervention d'urgence

L'unité d'urgence actuellement en service à la caserne de Cap-aux-Meules date de 1993 et l'état vétuste de ce véhicule exige un entretien coûteux pour pallier les nombreux problèmes mécaniques qui surviennent. Par ailleurs, cette unité d'urgence ne permet pas le transport de passagers et il y a également lieu de prévoir le transport des équipements partagés entre les autres casernes.

Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux véhicules d'intervention d'urgence aux fins des activités du Service de sécurité incendie. Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2020-06.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Installation de compteurs d'eau

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit transmettre un bilan annuel de la

Stratégie municipale d'économie d'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'objectif de terminer l'installation de 357 compteurs d'eau manquants dans le secteur non résidentiel n'a pas pu être réalisé dans les délais prescrits. La Municipalité s'engage d'ici le 1er septembre 2022 à prévoir un montant nécessaire, au budget municipal, pour la réalisation de ces travaux et à avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

Revêtement en béton bitumineux

À la suite d'un appel d'offres public, pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins du territoire de la municipalité, une seule soumission a été reçue. Le conseil retient donc l'offre déposée par P. & B. Entreprises Ltée en fonction des prix soumis et négociés à la baisse de 2 %, pour chacun des chemins visés par ces travaux.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 11 mai 2021

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 11 mai 2021 et approuvent 3 demandes de dérogations mineures, 2 demandes d'usages conditionnels et 2 demandes d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave.

Soutien aux organismes communautaires et clubs sociaux locataires des infrastructures municipales et soutien à la relance des activités de loisir en salle

Depuis plus d'un an, les organisations et clubs sociaux locataires des infrastructures municipales sont privés de leurs sources habituelles de revenus, essentielles au maintien de leurs activités régulières, et ne sont plus en mesure d'assurer leur financement en organisant des soupers-bénéfice, des bingos, etc. Malgré la réduction des coûts de 50 %, obtenue lors de la signature de leur protocole d'entente en 2020 avec la Municipalité, l'avenir de ces organismes demeure incertain. La Municipalité souhaite favoriser la reprise des activités des organismes qui utilisent les infrastructures municipales sur une base régulière. C'est pourquoi le conseil souhaite soutenir la reprise graduelle des activités des organismes locataires municipaux et des organismes de loisirs culturels, sportifs et communautaires, lesquels ont des besoins ponctuels de location d'espace, en offrant gratuitement l'accès aux salles communautaires et aux logements locatifs pour l'année 2021.

Adoption du second projet de règlement n° 2021-08-1

Le conseil adopte le second projet de règlement suivant intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 afin de procéder à l'élimination de la zone industrielle de pêche Ic2 et à l'insertion du lot 4274738 à la zone résidentielle Ra2 et le soumet au processus d'approbation référendaire conformément à la loi.

[Suite de l'article de la page 2]

Nous avons également, en parallèle à toutes ces nouvelles mesures, rencontré les entrepreneurs et les promoteurs immobiliers afin de comprendre pourquoi il y a si peu de nouveaux immeubles d'habitation qui sont construits malgré une forte demande. En tête de liste, l'enjeu des coûts de construction versus la rentabilité possible d'un projet. Même si, chaque année, il y a de nouveaux logements, l'offre actuelle ne suffit pas à la demande.

En ce qui concerne l'accès à une propriété à un coût abordable, nous sommes également à explorer toutes nos avenues. Plusieurs citoyens nous demandent d'intervenir et de légiférer. Nous allons analyser ce qui peut être mis en place afin de contribuer à l'accès à la propriété. Obligation d'habiter la propriété minimalement six mois par année? Interdiction d'achat de maisons secondaires? Interdiction de louer sur une base temporaire dans certains secteurs? Encore là, tout est sur la table. Chose certaine, peu importe la ou les solutions, elles auront des impacts. Il nous faudra à ce moment mettre en priorité l'intérêt collectif et non individuel.

En lien avec ces deux enjeux, nous allons créer un comité formé des intervenants impliqués dans le logement collectif et privé, les institutions financières, les constructeurs et promoteurs, les agents immobiliers ainsi que notre équipe du développement du milieu et celle en développement social. Notre objectif : s'assurer que toutes les mesures possibles sont en place et qu'elles ont un effet positif sur la construction de logements à l'année ainsi que sur l'accès à la propriété.

Le maire,
Jonathan Lapierre



Dossier logement
Et si vous faisiez partie de la solution ?

les îles. 

La situation du logement vous préoccupe ?
Saviez-vous qu'en louant une chambre à un travailleur pour un minimum de 2 mois, en période estivale, vous pourriez bénéficier d'une aide financière sous forme de subvention* ?

Faites une différence dans votre collectivité !

Pour plus d'information, contactez
Marie-Christine LeBlanc,
agente de développement territorial,
au 418 986-3100, poste 231.

Les îles, une communauté tissée serrée
qui se prend en main !

* Programme rétroactif au 8 juin 2021.
Certaines conditions s'appliquent.

LES MESURES D'AIDE À LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS À L'ANNÉE

La Communauté maritime met l'épaule à la roue pour identifier des solutions novatrices en lien avec l'enjeu du logement locatif. Les enjeux démographiques de notre territoire ont été discutés lors de la rencontre annuelle du Forum des partenaires Horizon 2025 en 2016. Depuis, il a été décidé de travailler sur la pénurie de main-d'œuvre en mettant en place la Stratégie d'attraction des personnes.

De plus, depuis décembre 2019, plusieurs mesures ont été identifiées pour agir concrètement sur la problématique de pénurie de logements locatifs. Les mesures en place contribueront à atteindre l'objectif de 100 nouveaux logements d'ici 2025. Afin de vous aider à démystifier les mesures actuellement en place, voici un résumé à la page suivante.



	Programme d'aide pour favoriser la création de nouveaux logements locatifs	Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs*	Appel à projets pour la création de logements
Qui est admissible?	Tout promoteur effectuant des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment principal qui entraînent : <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation de logements locatifs annuels non occupés par le propriétaire; • une hausse de l'évaluation foncière inscrite au rôle de la Municipalité. 	Tout propriétaire faisant la location annuelle d'une résidence ou de chambre. Tout propriétaire faisant la location de chambre temporaire pour une durée minimum de deux mois.	Tout promoteur effectuant des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment principal qui entraînent : <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation de logements locatifs annuels non occupés par le propriétaire
Forme de l'aide	Crédit de taxes foncières et de services	Subvention	Subvention
Valeur de l'aide	Maximum 500 000 \$ par propriétaire	Maximum 10 000 \$ par propriétaire	Maximum 100 000 \$ par projet
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés en conformité des règlements municipaux et d'un permis délivré entre le 5 juin 2020 et le 31 décembre 2025; • Travaux complètement terminés le 31 décembre 2026 et font l'objet d'une modification au rôle d'évaluation avant le 31 décembre 2027; • Le bénéficiaire prouve annuellement l'occupation des logements par le dépôt d'un bail; • Le bénéficiaire s'engage à conserver la vocation locative annuelle et résidentielle des nouveaux logements pour une période de 5 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage proposé pour l'immeuble est conforme à l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur à la Municipalité. • Dans le cas de la location d'une chambre, le locataire doit avoir accès à un espace commun pour préparer et consommer des repas ainsi qu'aux installations sanitaires. • Le locataire est à l'emploi sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine • Il ne doit pas exister de lien de famille entre le locateur et le locataire. 	Modalités à venir plus tard cet été
Comment déposer une demande?	Remplir le formulaire disponible en ligne sur www.muniles.ca	Remplir le formulaire disponible en ligne dès le 14 juillet 2021	Appel à projets prévu à l'été 2021
Entrée en vigueur	Depuis le 5 juin 2020	En vigueur le 13 juillet 2021, rétroactif au 8 juin 2021	Entrée en vigueur prévue à l'été 2021
Responsable du suivi	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Contactez un inspecteur municipal à urba@muniles.ca ou au 418 986-3100.	Service de développement du milieu Marie-Christine LeBlanc, agente de développement territorial mcleblanc@muniles.ca 418 986-3100, poste 231	Service de développement du milieu Marie-Christine LeBlanc, agente de développement territorial mcleblanc@muniles.ca 418 986-3100, poste 231

* Les modalités de ce programme sont sujettes à changement jusqu'à son entrée en vigueur à la suite de son adoption lors de la séance du conseil municipal le 13 juillet 2021. Certaines conditions s'appliquent. Pour vérifier votre admissibilité à l'un des programmes, communiquez avec le service responsable du suivi du programme.

IMMERSIONS EXPRESS

L'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes [Les Îles.] organisera des immersions express destinées aux visiteurs de l'archipel durant la saison estivale 2021. Les personnes intéressées pourront bénéficier d'une demi-journée durant leur séjour qui sera destinée à la rencontre de potentiels employeurs. L'équipe vous invite donc à partager l'information avec vos connaissances qui seront en visite cet été s'ils désirent venir ou revenir s'établir sur le territoire.

La Stratégie d'attraction des personnes veut encourager la participation de travailleurs qui œuvrent dans des domaines où les besoins en termes de main-d'œuvre se font plus importants, notamment la santé et les services sociaux, la petite enfance, l'éducation, la construction ainsi que le secteur maritime. Les immersions seront tout de même possibles dans l'ensemble des domaines d'emploi présents aux Îles-de-la-Madeleine. À noter que ces activités se feront dans le respect des mesures sanitaires.

Si vous avez des questions concernant les immersions express, n'hésitez pas à joindre Laurie Sabourin, agente de promotion, par courriel à lsabourin@muniles.ca ou par téléphone au 418 986-3100, poste 224.



JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PREMIÈRE ÉDITION ET LANCEMENT D'ACCÈS ENTREPRISE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

L'équipe du développement économique de la Communauté maritime est heureuse d'annoncer le succès de la toute première édition de la Journée du développement économique des Îles-de-la-Madeleine qui, en raison de la situation sanitaire particulière, a eu lieu exclusivement en ligne, le 3 juin dernier.

Cet événement qui rassemblait les entrepreneurs de notre milieu ainsi que les différents partenaires économiques des Îles et du continent était l'opportunité de créer des liens et de permettre le référencement des entreprises à l'écosystème de soutien. Plus d'une quinzaine de partenaires qui accompagnent les entrepreneurs dans leurs projets étaient présents et disponibles pour discuter dans leurs kiosques par l'entremise d'une plateforme virtuelle. Ces échanges privilégiés profiteront certainement au développement économique local. L'événement a rassemblé une centaine de participants. Ceux-ci ont pu bénéficier de la flexibilité qu'offre la formule virtuelle pour participer aux événements en direct ou encore pour consulter les contenus qui sont restés disponibles en ligne sur la plateforme jusqu'à 2 jours après l'événement.



Ce fut aussi l'occasion de lancer officiellement Accès entreprise Îles-de-la-Madeleine, en partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Soulignons d'ailleurs la présence de la ministre déléguée à l'Économie, Lucie Lecours, au moment du lancement.

À propos d'Accès entreprise Québec

La vision d'Accès entreprise Québec est de permettre à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec. Il s'agit d'une initiative du MEI. Elle vise entre autres à doter les MRC ou son organisme délégataire en développement économique de ressources supplémentaires (humaines et financières) pour accompagner stratégiquement les entreprises et rendre accessibles à l'échelle de la MRC des services pertinents, dynamiques et axés sur les solutions favorisant l'accès à l'expertise et au capital.

Pour en savoir plus sur les programmes d'aide offerts aux entreprises par la Communauté maritime, contactez Rébécca Miousse-Boudreau, agente d'accueil et de promotion à l'entreprise à rmiousseboudreau@muniles.ca ou au 418-986-3100, poste 126.

Au plaisir de vous voir, entrepreneurs et partenaires, pour une prochaine édition et restez à l'affût des prochaines activités organisées par le réseau Accès entreprise!

PROJETS PSPS - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS

47 050 \$ POUR SOUTENIR 4 PROJETS STRUCTURANTS

La Politique de soutien aux projets structurants vise à soutenir des projets dont les retombées sociales, économiques et environnementales permettent de renforcer et de soutenir le développement des communautés et d'améliorer leur qualité de vie. Elle s'adresse aux organismes à but non lucratif, aux coopératives, aux municipalités et aux organismes municipaux.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a dévoilé, lors de sa séance publique du 8 juin dernier, les projets qui recevront une aide financière en provenance du Fonds régions et ruralité – Volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional. Au total, ce sont 4 projets présentés par différents organismes du milieu qui seront soutenus pour un montant total de 47 050 \$.

Liste des projets soutenus – Politique de soutien aux projets structurants

Volet 1 – Initiatives rurales : Soutien à des projets visant l'amélioration de la qualité de vie, mettant en valeur les richesses du milieu, ayant un impact sur la sociabilité, sur le tissu social, sur le dynamisme de la collectivité et visant d'abord des bénéfices pour la population locale.

Organisme porteur	Projet	Montant accordé / total projet
Cégep de la Gaspésie et des Îles - Campus des Îles-de-la-Madeleine	Aménagement d'une classe extérieure au Campus des Îles-de-la-Madeleine	15 000\$ / 56 252 \$
Club de ski de fond des Îles	Achat d'équipement et aménagement d'un bâtiment	13 000 \$ / 30 500 \$
Maison des jeunes de L'Île-du-Havre-Aubert	Un graffiti pour la vie	11 500 \$ / 34 000 \$
Réseau traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine	Documentation du patrimoine vivant madelinot	7 550 \$ / 12 900 \$
Total	4 projets	47 050 \$ / 133 652 \$

Communiquez avec Jeffrey Langford, agent de développement territorial, au 418 986-3100, poste 468 ou par courriel à jlangford@muniles.ca afin de prendre rendez-vous pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour déposer un projet.



DES AVANCÉES IMPORTANTES EN REGARD DE L'ÉROSION DES BERGES

Grandement affectée par le phénomène des changements climatiques, la problématique de l'érosion des berges est devenue au centre des préoccupations de nombreux Madelinots et bien entendu de l'organisation municipale. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, grâce à du travail acharné et une collaboration exceptionnelle entre tous les partenaires impliqués, on peut affirmer avoir été témoins d'avancées concrètes et significatives qui se reflèteront de plus en plus sur le terrain par la mise en œuvre de chantiers importants.

Faisons ici le point sur ce dossier majeur qui, selon l'avis des experts et des scientifiques, prendra assurément de l'ampleur dans les années à venir.

Comité interministériel sur l'érosion des berge

À la suite de la tempête du 26 novembre 2018 qui a presque réussi à couper l'archipel en trois sections distinctes, les trois principaux acteurs touchés le ministère des Transports, Hydro-Québec et la Communauté maritime ont réalisé qu'il était devenu nécessaire et urgent d'aller plus loin dans le partage d'information, d'expertise ainsi que dans la coordination des travaux nécessaires et projetés.

C'est à partir de ce constat, lors d'une rencontre du comité de la conférence administrative régionale des Îles-de-la-Madeleine (CAR), le 31 janvier 2019, que le MTQ a demandé qu'un comité interministériel sur l'érosion des berges soit créé et piloté par le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine (BRCGI). Ce comité a pour objectif de cerner les enjeux ministériels et locaux, et de favoriser une démarche concertée.

Pour la Communauté maritime qui, rappelons-le, regroupe la Municipalité des îles et celle de Grosse-Île, c'est l'endroit tout désigné pour faire entendre ses préoccupations qui sont aussi multiples que complexes. Lors de ces rencontres de travail, plusieurs sujets importants ont fait l'objet de discussions. À titre d'exemples, soulignons les questions liées aux programmes d'aide financière et de la contribution demandée au palier municipal, la complexité des autorisations environnementales, la logistique dans le cadre de la réalisation de travaux ou encore la nécessité de réaliser des interventions concertées.

La Communauté maritime a bon espoir que tout ce travail porte ses fruits et qu'il continuera de profiter non seulement à la population des îles, mais aussi à toutes les communautés québécoises qui vivent et subissent les impacts négatifs de l'érosion et de la submersion côtière.



Sentier cyclopédestre Cap-aux-Meules

La falaise de Cap-aux-Meules, prochaine intervention majeure

Nous avons tous vu avec soulagement que l'imposant bâtiment abritant entre autres le Cinéma Cyrco et deux restaurants était maintenant sécurisé par des travaux de protection réalisés en mai dernier. Puisqu'il était le seul bâtiment du secteur ayant été déclaré à risque imminent, il était donc primordial que celui-ci soit protégé rapidement. En effet, face à une situation aussi précaire, le propriétaire ne pouvait se permettre d'attendre que le projet global de sécurisation de la falaise se concrétise.

En ce qui concerne le projet global, les spécialistes viennent tout juste de soumettre à la Municipalité une proposition qui respecterait le budget de 8 M\$ prévu au protocole d'entente signé avec le ministère de la Sécurité publique en mars 2020.

Les discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) sont en cours et des séances d'information publiques se tiendront au début de l'automne. Rappelons que les travaux visent la stabilisation de la falaise entre le Cinéma Cyrco et les bassins de traitement des eaux usées situés à 800 mètres plus à l'ouest. Tout comme pour le projet du site de La Grave, celui de Cap-aux-Meules comprendra un volet embellissement et surtout la réhabilitation du sentier du littoral, une des infrastructures publiques les plus appréciées par une multitude d'utilisateurs.

Le camping du Parc de Gros-Cap

Le camping du Parc du Gros-cap est confronté depuis plusieurs années à un problème majeur d'érosion des falaises au point où l'avenir de cette importante infrastructure récréative est littéralement menacé. Cette problématique est encore plus sérieuse lorsque l'organisme est un OBNL



Ouvrage de protection du cinéma Cyrco

La Grave sera bientôt protégée

Classée priorité n° 1 par le conseil municipal sur la base de la recommandation soumise par la Commission permanente sur l'érosion des berges, La Grave sera bientôt protégée contre la submersion côtière. Pour connaître les détails du projet, lire l'article en page 10.



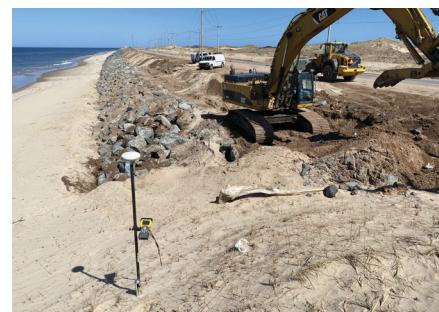
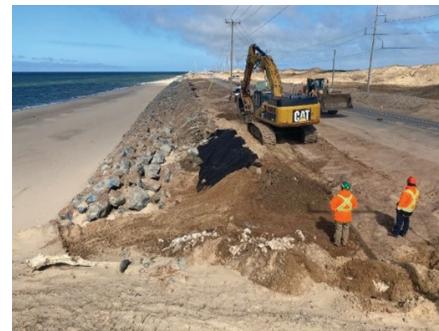
et que celui-ci n'a accès à aucun programme d'aide gouvernementale lui permettant de protéger des équipements aussi importants qu'une route d'accès, des bâtiments de service et un système de traitement des eaux usées qui a coûté plusieurs milliers de dollars.

Même si cet équipement n'est pas municipal, considérant son importance et le rôle de premier plan qu'il joue dans l'hébergement touristique et surtout le fait qu'il soit exclu des programmes d'aide financière, la Municipalité n'a eu d'autre choix que d'accompagner l'organisme via des interventions auprès des ministères qui pouvaient potentiellement s'impliquer. Ainsi, après avoir réalisé un document de justification et effectué de nombreuses démarches politiques chez les plus hautes instances gouvernementales, la Municipalité a accueilli avec soulagement et satisfaction l'annonce faite le 18 juin dernier par la ministre du Tourisme, Caroline Proulx, à savoir que le Parc du Gros-Cap recevrait une aide financière à la hauteur de 477 000 \$.



Le maintien de la route 199, un défi de tous les instants

Il s'agit de se diriger dans la partie Est des îles pour constater l'importance des travaux que le MTQ a entrepris pour protéger et assurer le maintien de sa route. Ce sont des tonnes de pierres qui ont été et qui seront déposées le long du littoral pour freiner l'avancée de la mer sur cette infrastructure de transport majeure et essentielle que constitue la 199. Cet été, les travaux se feront sur une distance de 1,2 km ce qui nécessitera l'arrivée d'une vingtaine de barges de pierres et bien entendu des investissements majeurs de la part du MTQ.



Des travaux qui vont engendrer certains inconvénients

On peut facilement imaginer que la réalisation de tous ces travaux entraînera pour une certaine période quelques inconvénients, notamment la présence accrue de camions sur nos routes. En effet, comme une grande partie des matériaux sera importée par barge et que les camions iront les récupérer au port de Cap-aux-Meules, il faut s'attendre à une augmentation significative du transport lourd et à un ralentissement du trafic les jours où les barges seront à quai. Autre élément qui peut constituer un irritant, du moins pour les yeux, ce sont les dépôts de pierres destinées aux travaux du MTQ et pour lesquelles nous devrons prévoir des sites d'entreposage temporaires. Ces différents dépôts seront utilisés que quelques mois et localisés en des endroits stratégiques.



La Municipalité est consciente que ces travaux d'envergure causeront des inconvénients et elle fera tout le nécessaire pour que ceux-ci se réalisent dans les meilleures conditions possibles. Malheureusement, il ne faut jamais perdre de vue que toutes ces interventions sont nécessaires pour protéger nos côtes et assurer le maintien de nos infrastructures indispensables à l'occupation d'un territoire insulaire comme le nôtre!

Une demande d'un budget de 80 M\$ spécifiquement dédié à l'archipel

Pour faire face à cet immense défi, il est indispensable que les gouvernements supérieurs soutiennent les communautés côtières comme la nôtre. Malheureusement, il est indéniable que les budgets qui sont actuellement consacrés à l'adaptation aux changements climatiques et particulièrement à la protection des rives sont insuffisants compte tenu des immenses besoins à l'échelle de la province. À preuve, sur les 45 M\$ prévus au dernier cadre de prévention, la Municipalité des îles a réussi le tour de force d'aller en chercher tout près de 14 M\$ pour intervenir sur seulement 1350 mètres de côtes. Imaginons les besoins sur l'ensemble des municipalités côtières du Québec.



Le chemin Gros-Cap

Ainsi, considérant le nombre élevé de sites qui nécessiteront des interventions à court, moyen et long terme, le conseil de la Communauté maritime a décidé d'adresser une demande particulière et spécifique au gouvernement du Québec. Cette demande d'un montant de 80 M\$ sur 10 ans a suffisamment fait échos à Québec pour que la présidente de la conférence administrative régionale des îles-de-la-Madeleine, soit mandatée pour aider la Communauté maritime à préciser sa demande. Le travail avance bien et nous avons bon espoir que cette démarche, malgré son caractère particulier et hors norme, pourra éventuellement donner les résultats escomptés.

Comme on peut le voir, la problématique de l'érosion des berges exige un travail colossal, et ce, à plusieurs niveaux. L'organisation municipale est très active dans ce dossier et elle entend tout mettre en œuvre pour que l'adaptation aux changements climatiques soit un succès malgré l'énorme défi qui se dresse devant nous.

SITE HISTORIQUE DE LA GRAVE : DE GRANDS TRAVAUX À PRÉVOIR DANS LES PROCHAINS MOIS

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine annonce de grands travaux à venir sur le site historique de La Grave dans les prochains mois. En effet, les travaux de lutte à l'érosion seront effectués à l'automne 2021 et ceux-ci engendrent d'autres modifications à venir sur le site. En voici un aperçu.

Une recharge de plage pour lutter contre l'érosion

C'est en septembre 2021 que débuteront les travaux de recharge de plage en vue de protéger le site historique de La Grave de l'érosion et de la submersion côtière. Le projet consiste en une recharge de 35 000 mètres cubes de gravier de côte sur une longueur d'environ 580 mètres. C'est l'entrepreneur Constructions LFG qui est chargé de réaliser l'ouvrage qui devrait être exécuté dans un délai de 2 mois. Des mesures d'atténuation sont prévues tout au long des travaux, notamment en ce qui concerne le bruit et la poussière. On se rappellera que ces travaux d'envergure sont les premiers aux Îles-de-la-Madeleine à être inclus au cadre pour la prévention des sinistres du ministère de la Sécurité publique du Québec. Le projet de 6,4 M\$ est soutenu financièrement par le gouvernement du Québec à hauteur de 78 % et nécessite une contribution municipale de 1,4 M\$.

Des travaux à faire au bâtiment du Four à pain

Pour réaliser adéquatement la recharge de plage, la partie arrière du bâtiment du Four à pain doit être retirée de son emplacement actuel. C'est pour cette raison que la Municipalité chapeaute les démarches pour adapter le bâtiment aux contraintes liées à la recharge. L'option de déplacer le bâtiment actuel s'étant révélée trop coûteuse par rapport au budget alloué par le ministère de la Sécurité publique, un nouvel appel d'offres a été lancé récemment pour démolir la partie arrière et agrandir le bâtiment d'une superficie équivalente sur le côté, préservant ainsi le bâtiment existant et son stationnement. Les soumissions sont attendues pour le 30 juin 2021 pour des travaux prévus à l'automne.

Des travaux de réfection sur la piétonnière

La reconstruction de la piétonnière de La Grave se fera également à l'automne 2021. Le retard dans l'analyse gouvernementale pour le financement des travaux, jumelé aux délais de livraison des matériaux plus longs que prévus poussent la Municipalité à annuler la possibilité de réaliser les travaux avant l'été. Malgré ce fait, une intervention sera autorisée pour réparer le mur de palplanches et le rebord de celui-ci, près de la marina. Les travaux de reconstruction sont estimés à 350 000 \$ et prévoient une allée en criblure de pierre bordée de pièces de bois. Une partie de la piétonnière construite en bois sera préservée et, sur toute la longueur, soit environ 220 mètres, une protection du rivage, de style rip-rap (un peu comme ce qui est actuellement sur place) sera installée et recouverte d'un gravier de côte similaire à ce qui sera placé en recharge de plage du côté de la baie de Plaisance. Ce concept est conçu pour s'accorder avec les besoins de navigation autour de la marina.

Une nouvelle aire de jeux pour enfants

À la suite du retrait du module de jeux pour des raisons de non-conformité aux normes de sécurité actuelles, la Municipalité des Îles a prévu réinstaller un module de jeu sur le site historique de La Grave. Cependant, puisque les travaux de la piétonnière nécessitent de l'espace pour l'automne, l'installation des modules est repoussée au printemps 2022. Entre-temps, le projet d'aire de jeux pour le site historique de La Grave se précise et pourrait être bonifié par un déploiement de certaines installations pour enfants ailleurs sur La Grave, si le besoin est pressenti et en harmonie avec les usages et la vocation du site.

Un nouveau plan d'aménagement du site

Pour donner suite aux changements majeurs qui seront effectués sur La Grave, la Municipalité des Îles lancera à l'automne un projet d'amélioration de l'aménagement du site historique. Ayant comme objectif l'adaptation aux changements climatiques, la démarche de concertation, financée par Climat municipalités - Phase 2, fera appel à divers intervenants et à la population afin d'aider la Municipalité à concilier les différents usages du site en proposant des solutions d'aménagement. Une firme professionnelle viendra soutenir la réflexion et les propositions qui seront retenues pourront par la suite faire partie d'un projet d'investissement.

Rappelons que le site historique de La Grave est un site patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il est un des sites touristiques d'importance aux Îles-de-la-Madeleine où sa valeur sociale, culturelle et économique justifie amplement les interventions et les investissements municipaux et gouvernementaux consentis.

INTERDICTION DE CIRCULER SUR LES PLAGES EN VÉHICULES

Rappel : du 1^{er} mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel? Sont concernés les VTT, les camions, les voitures, les motos et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que seulement trois plages permettent la circulation motorisée sur une base annuelle :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand Plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Malgré l'existence de ce règlement qui est pourtant en vigueur depuis 2009, les nombreuses campagnes de sensibilisation récurrentes et la nouvelle signalisation posée à l'été 2019, nous observons encore et toujours des comportements illégaux, néfastes pour l'environnement et dans certains cas carrément dangereux. Pendant l'été, les plages sont fréquentées par de nombreux utilisateurs que ce soit pour la marche, la baignade en famille, la pêche aux mollusques, l'observation de la faune ou de la flore et autres activités sportives et récréatives. Pour éviter une dégradation des milieux qui sont de plus en plus impactés par la force et la fréquence des tempêtes, il est donc essentiel de respecter les règles et agir dans le respect de l'environnement et des utilisateurs. Rappelons que les contrevenants sont passibles d'une amende allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive et que le règlement est applicable par la Sûreté du Québec.



CLÔTURE SUR LE SITE WENDELL-CHIASSON

Comme le site Wendell-Chiasson est un terrain municipal vacant qui nécessitera la réalisation de travaux dans les prochains mois, la Municipalité installera une clôture tout autour pour le sécuriser, sauf pour la section avant, près du chemin Principal, qui pourra servir de stationnement public. Notez que le stationnement de véhicules sur la voie publique est strictement interdit. Ainsi, le chemin des Gaudet, qui longe le site Wendell-Chiasson devra demeurer libre en tout temps, faute de quoi les contrevenants pourraient se voir donner un constat d'infraction de la Sûreté du Québec. On invite donc les automobilistes à utiliser les espaces de stationnement situés ailleurs, mais toujours dans du secteur.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Encore une fois, on rappelle l'importance d'avoir en main un permis avant d'entreprendre des travaux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, sur un bâtiment principal ou secondaire. Le permis vous assure que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur et peut vous éviter bien des soucis. Des travaux sans permis, qui en plus s'avéreraient non conformes, peuvent en effet entraîner la démolition d'un bâtiment en totalité ou en partie et, dans certains cas, obliger l'achat d'une portion de terrain du voisin; ils peuvent aussi entraîner l'impossibilité de conclure une vente, et ce, même des années plus tard.

Comment demander un permis?

- Prenez rendez-vous avec une inspectrice ou un inspecteur en composant le 418 986-3100.
- Faites la demande de votre permis en ligne à partir de la page Portail citoyen.



TRIEZ VOS DÉCHETS AVANT DE LES APPORTER AU CGMR

Avec le beau temps qui s'installe, les déplacements au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) augmentent. Pensez à trier les résidus dans votre chargement afin de faciliter le tri au CGMR, car vos matières devront être disposées aux bons endroits et dans des conteneurs identifiés à cette fin sur le site.

N'oubliez pas de recouvrir votre chargement d'une toile ou d'un filet afin d'éviter que le contenu s'envole. C'est obligatoire, et si vous ne le faites pas, cela peut être dangereux pour les autres automobilistes ou piétons.



L'essentiel à retenir pour profiter longtemps de notre archipel

Les Îles-de-la-Madeleine offrent un milieu de vie unique, mais fragile. À l'aube d'une nouvelle saison touristique, voici un petit rappel des bonnes pratiques à observer, tant pour les Madelinots que pour les visiteurs, pour garder nos ressources et préserver nos milieux naturels.



Ici, tout le monde trie

La gestion des matières résiduelles est un grand défi pour l'archipel, puisque les déchets doivent être exportés sur le continent pour être traités, à l'exception du compost qui est traité localement. Il est donc très important de respecter les consignes de tri.

Pour un bon tri, il est essentiel de suivre les consignes suivantes :



Matières en vrac, vidées et rincées

- Contenants Tetra Pak (jus, lait, bouillon, etc.)
- Styromousses alimentaires
- Bouteilles et pots en verre
- Boîtes de conserve, canettes et aluminium
- Plastiques souples et propres disposés dans un sac transparent (sacs, emballages, pellicules plastique)



Matières en vrac dans le bac

- Crustacés
- Fruits, légumes et pelures
- Poissons, os et viandes
- Papiers et cartons



Matières dans un sac

- Plastiques métallisés ou souillés
- Porcelaine et vaisselle
- Caoutchouc, vinyle et textiles
- Couches et serviettes hygiéniques

Besoin de disposer d'une bonbonne de propane ou de piles usagées? Déposez-les au Centre de gestion des matières résiduelles, dans l'un des deux sites de transbordement ou dans les boîtes de dépôt de certains commerces.

Notre eau douce est précieuse dans cette mer d'eau salée

Aux îles, les ressources en eau potable sont limitées. Ici, c'est la nappe d'eau souterraine qui permet d'alimenter la population en eau, et puisqu'elle est en équilibre sur l'eau salée, il faut la maintenir à un certain niveau pour éviter qu'elle n'atteigne le seuil critique et ne soit contaminée par une infiltration d'eau salée. Trouvez des trucs pour réduire votre consommation d'eau potable le plus possible.



La quantité d'eau utilisée lorsque coule...

- Le robinet : 12 litres / minute
- La douche : 20 litres / minute

Pensons-y! Douche, vaisselle, lavage, lave-vaisselle, toilette, repas, arrosage... Les litres s'additionnent vite!

L'eau des îles a été reconnue « meilleure eau municipale du Québec ». Buvez-la sans modération en utilisant des bouteilles réutilisables!

Prenons soin de nos milieux dunaires

Il est interdit de circuler sur les plages en véhicule motorisé entre le 1er mai et le 15 septembre, sauf dans certaines exceptions, où la circulation est permise toute l'année :

- La plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La plage de la dune du Nord, du Grand Plaquier jusqu'à la gabarre;
- La plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Plusieurs sites ont été restaurés avec des capteurs de sable et des plantations d'ammophile, pour permettre aux brèches causées par le vent de se réparer. Évitez de circuler sur ces sites.



Faire du camping en respectant la réglementation

Si vous faites du camping, assurez-vous de stationner votre véhicule récréatif aux endroits où la réglementation en vigueur le permet et respectez la signalisation. Vous pouvez utiliser votre VR dans les campings commerciaux ou sur les terrains zonés villégiature, ou encore à côté de la maison ou sur un terrain vacant, en respectant toutefois certaines conditions.

Soyez prudents!

Les falaises rouges sont magnifiques, mais aussi très friables. Gardez une distance minimale de 3 mètres avec le bord : beaucoup de grottes et de fissures profondes pourraient se trouver sous vos pieds, entraînant l'effondrement d'une partie du sol.

Il peut être très agréable de se baigner dans la mer, mais sous l'effet du vent et des vagues, les courants peuvent devenir très forts et créer des trous profonds à quelques mètres seulement du rivage. Évitez de vous baigner seul et de vous éloigner de la rive.



Restez informés

Téléchargez l'application bciti+ et soyez connectés à la Municipalité des Îles en temps réel pour recevoir des avis de tempête, de report de collecte ou de bris d'aqueduc.

Consultez le www.muniles.ca pour plus d'information sur ces sujets.



CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

QUESTIONS-RÉPONSES

La problématique liée à la conformité des résidences à la réglementation provinciale sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r. 22) figure toujours parmi les priorités de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Comme 30 % des installations septiques individuelles ne sont pas conformes à la réglementation et que ces systèmes déversent directement dans l'environnement des eaux usées non traitées, nous sommes face à un enjeu environnemental important qu'il faut inévitablement corriger.

C'est pourquoi, dans un esprit de collaboration et d'accompagnement, la Municipalité a lancé un appel d'offres publics afin d'obtenir un prix compétitif pour la réalisation de tests de sol. La réalisation des tests de sol sur toutes les installations non conformes est une étape incontournable et prioritaire puisqu'elle permettra de mieux cerner l'ampleur de la problématique et d'évaluer l'importance du travail à faire et des investissements requis.

Si vous souhaitez bénéficier du prix de groupe, remplissez le formulaire disponible au www.muniles.ca.

Qu'est-ce qu'un test de sol?

Le test de sol, c'est le document qui vous permet de savoir quel type d'installation septique ça vous prend pour être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le contrat que la Municipalité a donné à Architecture Boudreau inc., c'est pour avoir un meilleur prix pour les tests de sol. Quel est le prix selon le nombre d'inscrit?

Le prix variera entre 900 \$ et 1 100 \$ en fonction du nombre d'inscriptions.

J'ai toujours envoyé mes égouts dans le fossé, je dois bien avoir un droit acquis?

Il n'existe jamais de droit acquis sur le rejet d'eaux usées dans l'environnement.

Sur quelle information la Municipalité détermine-t-elle qu'un système n'est pas conforme?

Sur la base d'une inspection réalisée en 2015 – 2016 par deux inspecteurs qui ont visité toutes les maisons des îles.

Comme je ne sais pas quel sera le prix final, si je signe le formulaire est-ce que je suis obligé de faire le test de sol?

Oui, parce que la Municipalité a un engagement avec la compagnie et c'est le nombre d'inscriptions qui va déterminer le prix.

Si je ne fais pas de test de sol, qu'est-ce qu'il peut m'arriver en décembre 2022?

À partir de cette date, tous ceux qui sont non conformes et qui n'auront pas déposé un test de sol seront passibles d'une amende.

Si je fais mon test de sol, est-ce que vous allez m'obliger à faire mon champ d'épuration après?

L'obligation d'avoir un champ d'épuration conforme et qui ne pollue pas l'environnement vient du règlement provincial que la Municipalité doit appliquer. Tôt ou tard, vous serez obligé de vous conformer. D'ici décembre 2022, la Municipalité n'exige que le test de sol.

Si je m'inscris, quand se fera le test de sol?

Votre nom sera soumis à l'entrepreneur et c'est lui qui communiquera avec vous. Le mandat doit se terminer en décembre 2022.

Si je n'ai pas reçu de lettre, mais que je veux quand même me faire faire une étude de sol, est-ce que je peux m'inscrire?

Oui, vous allez chercher le formulaire en ligne ou passer le récupérer à la mairie et vous le retournez signé.

Mon terrain est composé d'argile et on me dit qu'aucun système ne fonctionne dans ce type de sol, est-ce vrai?

C'est faux, le règlement provincial prévoit un système pour tous les types de sols.

Si mon terrain est argileux, est-ce que le système coûte plus cher?

C'est vrai ce type de système peut coûter jusqu'à 20 000 \$.

Est-ce qu'il existe de l'aide gouvernementale pour réaliser des travaux?

Oui, mais pas de l'aide directe c'est sous la forme d'un crédit d'impôt. [Crédit d'impôt Rénovert](#) et le test de sol est admissible.

CONCOURS PHOTO MON PLAN D'EAU, J'Y TIENS!

Le Comité ZIP et la Table de concertation régionale animent le Mois de l'eau aux îles avec une campagne « De petits gestes au quotidien, un grand pas pour l'eau et l'environnement! ». Ensemble, réaffirmons ces petits gestes quotidiens, faciles à adopter, qui contribuent à la préservation de notre environnement et à la qualité de notre eau. Pour nous rappeler et pour admirer ce que collectivement nous désirons garder intact, nous invitons les Madelinots et les Madelinennes à prendre en photo leur coin préféré d'un des plans d'eau intérieurs, si importants pour l'archipel! Paysage, selfie, coucher de soleil, photo de faune, de flore ou de votre activité préférée... soyez créatifs, partagez votre amour!

Le concours photo, lancé en partenariat avec la Communauté maritime, se déroule du 25 juin au 11 juillet. Il s'anamera sur nos réseaux sociaux. La photo coup de cœur sélectionnée par l'équipe du Comité ZIP et de la TCR vaudra à son auteur un chèque-cadeau de 100 \$ pour les activités de La Salicorne. Cette photo sera publiée fin juillet dans L'Info-municipale. Un chèque-cadeau de 50 \$ à Cindy Hook sera tiré au sort parmi tous les participants!

Vos photos sont à envoyer à info@zipdesiles.org avant le 11 juillet à minuit. Le concours est ouvert à tous et toutes. Chaque personne peut soumettre deux photos maximum. La personne gagnante sera annoncée sur la page Facebook du Comité ZIP et sera contactée par courriel.

Suivez-nous sur Facebook pour participer au Mois de l'eau : [Table de concertation régionale des îles-de-la-Madeleine](#) et [Comité Zip des îles](#).

La Table de concertation régionale est un mandat confié au Comité ZIP des îles-de-la-Madeleine dans le cadre d'une entente de partenariat signée avec la Communauté maritime en 2014, pour établir une stratégie concertée de l'eau sur l'archipel.

OUVERTURE DU NOUVEAU PARC CANIN

Les travaux d'aménagement du parc canin, situé près du terrain de balle-molle à Fatima, sont presque terminés. L'ouverture du parc aura lieu à la fin du mois. Dès lors, vous pourrez y amener votre fidèle compagnon pour qu'il se dégourdisse les pattes, tous les jours de 7 h à 22 h.

Consultez la [page Facebook du Club du parc canin des îles](#), une initiative gérée de façon indépendante par des gens passionnés et dévoués envers le projet. Vous pourrez y présenter votre ami à quatre pattes, partager différents trucs de dressage, participer aux sondages ou simplement échanger avec les autres membres.



NOUVEL ÉCLAIRAGE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

Un nouvel éclairage DEL remplace depuis ce printemps les lampes à décharge (« lampes d'aréna ») de la salle communautaire et de la palestre au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert. Les nouveaux luminaires permettront un éclairage plus adapté, rapide et fiable aux utilisateurs des salles ainsi que des économies d'énergie et d'entretien à la Municipalité.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique visant à diminuer ses coûts énergétiques et ses émissions de GES, la Municipalité prévoit le remplacement graduel de l'éclairage de ses bâtiments vers des équipements plus efficace, telles les lampes DEL.

La Municipalité rappelle d'ailleurs aux entreprises, OBNL et institutions que le programme Solution efficace d'Hydro-Québec visant la clientèle affaires est bonifié dans l'archipel et peut couvrir jusqu'à 75 % des coûts d'une conversion vers de l'éclairage DEL efficace et offre une aide pour une panoplie de mesure d'efficacité énergétique.

AVIS IMPORTANT À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Lorsque vous promener votre toutou et qu'il fait ses besoins dans un endroit public, il faut prévoir un petit sac pour les ramasser! La Municipalité reçoit beaucoup de plaintes pour des excréments de chien sur la piste cyclable ou dans nos différents sentiers, ce qui est bien entendu très désagréable pour les piétons. Notons que ce genre d'infraction est possible d'une amende en vertu de l'article 17 du règlement sur les chiens.

La collaboration des propriétaires de chien est donc nécessaire pour conserver des lieux publics propres et agréables à fréquenter.



AUTOPARTAGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

En collaboration avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM), la Municipalité mettra à disposition des citoyens ses deux véhicules électriques en dehors des heures d'ouverture de la mairie, pour des utilisations court terme d'une demi-heure à quelques heures.

Dès le lundi 21 juin, les citoyens intéressés pourront s'inscrire en accédant à la plateforme de réservation sur le site Web de la RÉGÎM. Cette étape permettra de recevoir une carte d'accès afin de pouvoir faire la réservation des véhicules en quelques clics, aux îles, mais aussi en Gaspésie. La RÉGÎM, qui agit à titre d'opérateur régional, doit valider l'inscription des usagers avant que ceux-ci puissent réserver la voiture.

Ce projet-pilote vise à diversifier l'offre de transport sur le territoire et démythifier l'usage des véhicules électriques.



Pour information, inscription et modalité, consultez le [site Web de la RÉGÎM](#) ou téléphonez au 1 877 521-0841.

À noter que pour la période du projet-pilote, il est possible que la RÉGÎM ait à limiter le nombre d'inscriptions selon la demande et la disponibilité des véhicules.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique visant à diminuer ses coûts énergétiques et ses émissions de GES, la Municipalité a acquis une Chevrolet Volt hybride électrique/essence en 2019 et une Chevrolet Bolt 100 % électrique en juin 2021.

PROFITEZ DES SUBVENTIONS DISPONIBLES POUR LES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR VOTRE RÉSIDENCE

La Municipalité tient à informer les citoyens que ceux-ci peuvent être admissibles à des subventions très intéressantes des gouvernements du Canada et du Québec pour rendre leur habitation plus efficace énergétiquement et plus verte, et pour économiser sur leurs frais d'énergie. Pour bénéficier de ces subventions, vous devez faire appel à un conseiller du programme Rénoclimat qui fera une évaluation* de votre maison avant le début des travaux. Cette visite d'évaluation est gratuite depuis le printemps 2020 et les citoyens peuvent s'inscrire sur le [site Web de Transition énergétique Programme Rénoclimat](#) ou encore au 1 866-266-0008.

*Notez que cela peut prendre quelques semaines pour obtenir votre évaluation. Il est donc important de la planifier, et elle peut même être faite plusieurs mois avant le début des travaux.

Nouveau programme du gouvernement fédéral Subvention canadienne pour des maisons plus vertes pour la rénovation de résidences principales

Le gouvernement fédéral a annoncé en mai dernier des nouvelles subventions allant jusqu'à 5000 \$ pour la rénovation de résidences principales. Les résidents des îles sont également admissibles à une bonification de 30 % des montants pour les milieux isolés. Une entente avec le gouvernement du Québec permet aux citoyens d'avoir accès au programme en participant à l'évaluation Rénoclimat avant et après les travaux, sans autres démarches supplémentaires.

Les subventions peuvent être rétroactives au 1^{er} décembre 2020, si l'évaluation Rénoclimat avant travaux a été réalisée avant le 1^{er} avril 2020.

Exemples de subventions possibles

Thermopompe à deux unités intérieures et plus admissibles	3250 \$ à 5000 \$
Isolation de R-7.5 des murs extérieurs	Jusqu'à 3300 \$
Fenêtre et portes certifiées Energy Star	160 \$ par fenêtre/porte

Vous pouvez consulter gratuitement le chargé de projet en efficacité et développement énergétique de la Municipalité, Jean-Michel Leblanc, à jmleblanc@muniles.ca, ou au 418 986-3100, poste 226 pour vous informer sur les bonnes pratiques et les aides disponibles.

Pour plus d'information, rendez-vous au www.muniles.ca.

BAIGNEURS EN DÉTRESSE : SENSIBILISER AUX ÉTAPES D'UTILISATION DE LA BOUÉE DE SAUVETAGE

Dans le cadre de sa participation au Projet plages et rivières de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a travaillé en collaboration avec la Société de sauvetage, division du Québec, afin de développer une signalisation associée aux bouées de sauvetage dans le but de sensibiliser la population et les visiteurs aux étapes d'utilisation des bouées.

À quelques jours de l'installation des bouées de sauvetage et de l'augmentation de la fréquentation des plages, la Municipalité des Îles invite la population à porter attention aux recommandations d'utilisation de la bouée puisqu'un nouvel affichage a été installé. En effet, les usagers pourront observer une séquence d'utilisation des bouées s'ils sont témoins d'une personne en détresse, soit :

1. Appeler le 911 et demander de l'assistance
2. Garder un contact visuel et encourager la personne

3. En gardant contact avec le sol, lancer la bouée
4. Tirer la personne et attendre les secours en surveillant son état

Cette séquence, illustrée par des pictogrammes, veut sensibiliser les utilisateurs aux étapes d'un sauvetage. Fortement impliquée dans le projet, la Société de sauvetage y voit un exemple qui pourrait être applicable partout au Québec.

Le projet-pilote Plages et Rivières de l'URLS GÎM, financé par le volet Sécurité du ministère de l'Éducation, souhaite agir en prévention et invite les municipalités participantes à réfléchir aux informations transmises aux utilisateurs afin que ceux-ci soient conscients des risques associés aux plans d'eau et qu'ils puissent prendre les meilleures décisions lorsque survient un incident.



ATTENTION le courant peut vous éloigner vers le large

Témoin d'une personne en détresse? Voici quoi faire :



LE TEMPS DE SE DIRE MERCI!

LYSE MORNEAU



PAULINE STOUDER

Un beau moment partagé entre bénévoles

À la suite de la pandémie, madame Lyse Morneau, membre du conseil d'administration de AdMare et bénévole à la bibliothèque, s'est trouvée dans l'impossibilité de poursuivre son aide à la communauté.



Alors qu'elle était confinée à la maison, c'est une amie de la famille, Pauline Stouder, qui a pris l'initiative de lui faire ses épiceries.

On ne donne pas pour recevoir, mais Pauline a su trouver le moyen de remercier Lyse pour son implication sociale.

Vraisemblablement, celle pour qui l'amitié est une question de conversation et de connexion partagée rayonne et inspire ses proches ainsi que sa communauté.

Merci Lyse, merci Pauline!

INSCRIPTIONS AU HOCKEY MINEUR

L'Association du hockey mineur des îles tiendra sa période d'inscription du lundi 12 juillet 2021 au jeudi 5 août 2021. Comme annoncé, les coûts de l'inscription pour la saison 2021-2022 demeurent identiques à ceux de la saison dernière :

- MAHG 1 : 150 \$
- MAHG 2 : 250 \$
- MAHG 3 : 325 \$
- MAHG 4 : 325 \$
- Atome à Midget : 750 \$
- Filles : 150 \$

5 versements égaux seront demandés :

- 1^{er} versement à l'inscription
- 2^e versement avant le 20 septembre 2021
- 3^e versement avant le 20 octobre 2021
- 4^e versement avant le 20 novembre 2021
- 5^e versement avant le 20 décembre 2021

** Prenez note que vous pouvez obtenir 50 % de rabais à partir du 3^e enfant.

Inscrivez-vous en ligne en vous rendant au www.muniles.ca.

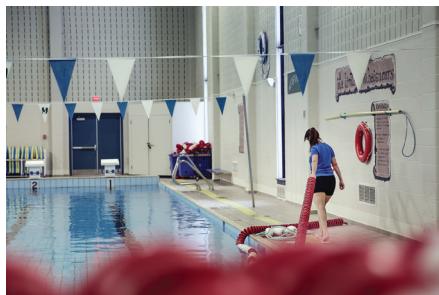
Les personnes intéressées à être marqueur, arbitre ou entraîneur sont priées de s'inscrire auprès du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire au 418 986-3100, poste 121.

Si vous avez des questions concernant l'Association du hockey mineur, contactez Jean-Nicolas Arseneau à hockeymineurdesiles@outlook.com.

FERMETURE DE LA PISCINE ET DES GLACES

La Piscine régionale est présentement fermée pour la saison estivale. Surveillez les plateformes de la Municipalité pour connaître les dates d'inscription pour l'automne et pour tout savoir sur la réouverture en septembre prochain!

Les glaces du Centre Multisport Desjardins sont également fermées pour quelques semaines afin de permettre à nos équipes d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires. La glace CTMA rouvrira le 19 juillet prochain pour accueillir les écoles de hockey. Ce sont d'ailleurs quatre écoles de hockey qui seront offertes au courant de l'été.



LE SPORT EN ZONE VERTE

Au cours des dernières semaines, les îles sont passées en zone verte. Pour le sport, cela signifie que :

À l'extérieur

- Les activités avec contacts bref sont permises avec un maximum de 50 personnes, auxquelles peuvent s'ajouter du personnel et des bénévoles;
- À l'extérieur, un maximum de 50 spectateurs est permis sur un même plateau sportif.

À l'intérieur

- Les activités avec contacts brefs sont permises avec un maximum de 25 personnes, auxquelles peuvent s'ajouter du personnel ou des bénévoles;
- Toutes les installations sportives intérieures peuvent ouvrir;
- À l'intérieur, un maximum de 25 spectateurs est permis sur un même plateau;
- Les ligues, les compétitions et les tournois sont permis;
- Le port du couvre-visage est recommandé lors de l'assistance rapprochée dans les salles d'entraînement, et la tenue d'un registre des clients y est obligatoire;
- Le port du couvre-visage est obligatoire pour les spectateurs âgés de 10 ans et plus lors des activités intérieures, sauf si les places sont assignées d'avance. Une fois assis à 1,5 mètre de distance, le spectateur peut retirer son masque.

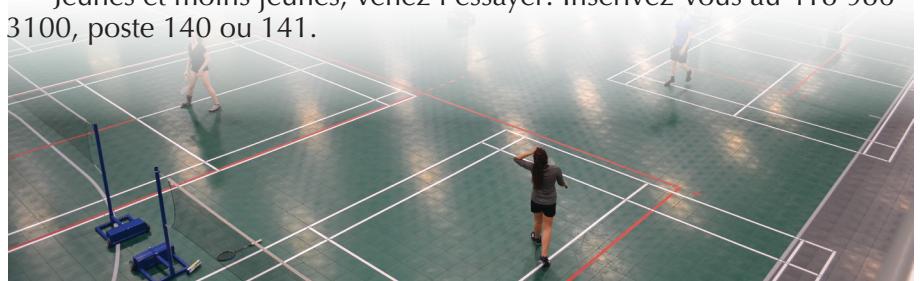
PICKLEBALL

Avec l'ouverture de la surface multisport au Centre multisport Desjardins, savez-vous qu'il était maintenant possible de pratiquer le pickleball? Ce sport de raquette est un hybride entre le badminton et le tennis. Il s'agit en quelque sorte d'une forme de tennis plus légère. En effet, la balle perforée est moins rapide que celle utilisée pour le tennis traditionnel, ce qui demande des efforts physiques moins importants. Il s'agit donc d'un sport très accessible, qui peut être pratiqué par la majorité de la population.

Voici les plages horaires gratuites pour le pickleball :

- Les mardis et jeudis de 14 h à 16 h
- Les samedis et dimanches de 13 h à 15 h

Jeunes et moins jeunes, venez l'essayer! Inscrivez-vous au 418 986-3100, poste 140 ou 141.



Fonds Accès-loisirs des Îles-de-la-Madeleine

Vos enfants sont des mordus de sport ou vous jugez important pour leur développement qu'ils fassent partie d'un groupe? Cependant, vous vivez une situation financière difficile et vous n'êtes pas en mesure d'assumer l'ensemble des frais d'inscription.

C'est entre autres pour ce genre de situations que le Fonds Accès-loisirs a été mis en place. Le Fonds permet de soutenir les familles en situation de vulnérabilité afin que les enfants de 0 à 17 ans puissent participer à des activités de loisirs, sportives ou culturelles sur le territoire madelinot. Vérifiez votre admissibilité au programme en communiquant avec Carmel Lapierre (Entraide communautaire) au 418 986-3240.

Ce fonds d'aide a permis de soutenir de nombreux jeunes depuis sa création en 2016. La Municipalité des Îles est fière de faire partie des membres fondateurs du Fonds Accès-loisirs et a à cœur le bien-être des familles.

SITE HISTORIQUE DE LA GRAVE DE NOMBREUX RENDEZ-VOUS CULTURELS GRATUITS

Encore une fois cet été, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine offrira une diversité d'activités culturelles gratuites sur le site de La Grave.

Au programme, il y aura des causeries sur les mots anciens ou sur l'histoire, des balades pour parler d'architecture et de paysage, des spectacles, des ateliers de percussions et de turlutte, des activités pour les plus petits et plus encore. Au total, ce sont près de 20 rendez-vous culturels gratuits s'adressant tant aux Madelinots qu'aux visiteurs qui composent ce calendrier, qui sera déployé du 3 juillet au 19 août 2021.

Toutes ces activités visent à donner l'occasion d'explorer et de vivre autrement ce site historique, en plus d'être une invitation à savourer la diversité de la culture insulaire actuelle et de découvrir un peu plus l'histoire si particulière de La Grave.

Animer ce site par une programmation d'activités culturelles est un des mandats qu'a la Municipalité pour assurer la mise en valeur de ce lieu historique classé comme bien patrimonial, le tout rendu possible grâce à l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Toutes ces activités gratuites sont organisées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avec ses partenaires de première ligne que sont le diffuseur régional Au Vieux Treuil et le Musée de la Mer, en collaboration étroite avec le comité La Grave, site historique et la Corporation de La Grande Saline.

Pour connaître la programmation détaillée, rendez-vous à la dernière page de ce bulletin. Pour en savoir plus, rendez-vous au www.muniles.ca et abonnez-vous à la [page Facebook La Grave, site historique](#) pour suivre les actualités concernant les activités à venir.

Faites partie de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque!

Vous avez du temps libre, de l'entregent et de l'expérience en service à la clientèle en milieu informatisé?

Vous aimez les livres, vous savez les couvrir, les réparer et les classer?

Que diriez-vous de faire partie de l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque Jean-Lapierre?

Que ce soit à la bibliothèque centrale de Havre-aux-Maisons ou au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert, on a besoin de vous! Un beau passe-temps qui vous permet de vous investir dans votre communauté!

Appelez Marie Aubin pour faire connaître votre intérêt au 418-986-3100, poste 342.

20 Juin 2021

RENDEZ-VOUS THÉMATIQUE – UNE MAISON DE LA CULTURE À RÊVER ENSEMBLE

Le 31 mai dernier se tenait le 3^e rendez-vous thématique en lien avec le projet de territoire Horizon 2025. En collaboration avec le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, ce rendez-vous a permis d'informer les citoyens à propos du projet de développement de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture. À cette occasion, les citoyens ont été invités à « rêver » avec l'équipe municipale afin de définir ensemble les contours de cet espace culturel collectif que nous souhaitons développer pour qu'il réponde davantage aux besoins de la communauté.

Près de 40 participants ont rêvé d'un endroit où on peut se rencontrer. Ils imaginaient un aménagement extérieur plus agréable à l'œil avec des espaces verts. Une complémentarité d'usage tant à l'intérieur du bâtiment qu'à même le noyau villageois de Havre-aux-Maisons. Bref, des loisirs culturels, un espace bibliothèque amélioré, un lieu de vie et de rencontres...

À quoi ressemble votre Maison de la culture idéale?



Illustration : ©Cyril Doisneau

Vous pouvez continuer de contribuer à ce projet important pour la communauté des Îles en inscrivant vos idées, suggestions ou commentaires sur les cartes postales disponibles à la mairie, à la Bibliothèque Jean-Lapierre et ses points de services ainsi qu'au Centre Multisport Desjardins. Vous pouvez également remplir le formulaire disponible au www.muniles.ca.

HORAIRE D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LAPIERRE ET SES POINTS DE SERVICE

L'horaire habituel de nos trois bibliothèques demeure en vigueur pour la période estivale. À noter cependant qu'elles seront fermées les jeudis 24 juin et 1er juillet et que le point de service de Grande-Entrée sera exceptionnellement fermé durant les semaines du 25 juillet et du 1er août.

La carte est valide dans les trois bibliothèques. Les visiteurs peuvent obtenir une carte temporaire moyennant un dépôt. Retrouvez toutes les informations sur le site www.bibliothequedesiles.ca ou au 418 986-3100, poste 342.

**BIBLIOTHÈQUE
JEAN-LAPIERRE**
(Maison de la culture)

- Lundi : 16 h à 19 h
- Mardi, mercredi et jeudi : 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

**Point de service de
L'Île-du-Havre-Aubert**
(Centre multifonctionnel)

- Mardi et jeudi : 16 h à 19 h
- Samedi : 10 h à 13 h

**Point de service de
Grande-Entrée**
(Capitole de l'Est)

Sur les heures d'ouverture de bureau : 418 986-3100, poste 154 ou 133

AVIS PUBLIC**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE****Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 13 juillet 2021, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure:

- 1.1. La propriétaire de la résidence sise au 45, chemin des Gaudet, du village de L'Étang-du-Nord, a constaté, à la suite de la réception du certificat de localisation produit par l'arpenteur-géomètre, que son bâtiment principal empiétait dans la marge avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal situé à 7 mètres de la limite avant de la propriété alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres.

- 1.2 Les propriétaires de la résidence sise au 235, chemin du P'tit-Bois Sud, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Or, selon le plan fourni par les propriétaires, le bâtiment serait entièrement localisé dans la cour avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire localisé dans la cour avant alors que le règlement actuel en vigueur exige qu'un tel bâtiment soit localisé en cours latérales ou arrière.

- 1.3 Les propriétaires de la résidence sise au 23, chemin Avila, dans le village de Havre-aux-Maisons, ont acquis, avec d'autres voisins, une propriété contiguë à leur habitation et ont procédé par la suite à une opération cadastrale afin de scinder le lot en 2 et greffer chacune des nouvelles parties du lot à leur propriété respective. Or, on retrouve actuellement sur l'une des parcelles nouvellement acquises, dont le numéro de lot est le 6 023 135, deux bâtiments résidentiels. Les propriétaires désirent se départir de l'un des deux bâtiments, mais conserver le second pour le transformer en bâtiment accessoire. À la lumière des informations fournies par les demandeurs, ce bâtiment empiéterait dans la marge latérale et la superficie de celui-ci serait supérieure à la superficie maximale permise en cours latérales, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conformes un bâtiment accessoire localisé à 0,5 mètre de la ligne latérale du lot, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une marge minimale de 2 mètres, et un bâtiment accessoire d'une superficie de 51 mètres carrés, situé dans la cour latérale, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une superficie maximale de 37 mètres carrés.

- 1.4 La propriétaire du lot portant le numéro 3 134 926, situé en retrait du chemin de la Belle-Anse, dans le village de Fatima, souhaite construire une nouvelle résidence dont la superficie serait supérieure à celle autorisée par la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal d'une superficie de 102,4 mètres carrés alors qu'à l'intérieur des limites d'un corridor panoramique, le règlement de zonage exige une superficie maximale de 92,9 mètres carrés.

- 1.5 La propriétaire de la résidence sise au 32, chemin Miousse, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite réaliser un agrandissement sur sa résidence dont la superficie serait supérieure à celle autorisée par la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal d'une superficie de 107 mètres carrés alors qu'à l'intérieur des limites d'un corridor panoramique, le règlement de zonage exige une superficie maximale de 92,9 mètres carrés.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 13 juillet 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 460, chemin Principal
 Cap aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juin 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



**AVIS PUBLIC
DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 13 juillet 2021, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010 12 1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes d'usage conditionnel :

- 1.1 Les propriétaires du lot 4 273 684, situé en bordure du chemin du P'tit-Bois Sud du village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone agricole Aa10. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.
- 1.2 Les promoteurs du projet résidentiel visant le lot 4 272 664, situé en bordure du chemin Massé, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone agricole Aa13. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 13 juillet 2021, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 986 3100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juin 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



**AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur des règlements numéros 2020-13 et 2021-06**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, le 18 mai 2021, l'approbation du règlement d'emprunt suivant adopté par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 8 décembre 2020, et intitulé :

- Règlement n° 2020-13 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 1 125 000 \$ remboursable en dix ans

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, le 20 mai 2021, l'approbation du règlement d'emprunt suivant adopté par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 9 mars 2021, et intitulé :

- Règlement n° 2021-06 modifiant le règlement n° 2018-13 pour augmenter les dépenses et l'emprunt de 1 000 000 \$ relativement à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave

Les règlements n°s 2020-13 et 2021-06 peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Règlements municipaux – Avis et projets de règlement. Pour plus d'information relativement à ces règlements, vous pouvez communiquer avec le greffier, Jean Étienne Solomon, au 418 986-3100, poste 233, ou par courrier électronique à greffe@muniles.ca.

Les règlements numéros 2020-13 et 2021-06 entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juin 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



APPEL D'OFFRES N° 414 Soutirage et déshydratation de boues des étangs aérés municipaux

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions relativement à des travaux de soutirage et de déshydratation de boues des étangs aérés municipaux.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca, à compter du vendredi 25 juin 2021, moyennant le versement des frais prévus.

Toute question technique concernant cet appel d'offres doit être acheminée par écrit à Pascale Chevarie, planificatrice-coordonnatrice des services techniques et des réseaux publics, à l'adresse courriel suivante : pchevarie@muniles.ca.

Les soumissions seront reçues jusqu'au lundi 26 juillet 2021, à 15 h (heure de l'Atlantique), et doivent être insérées dans une enveloppe scellée portant la mention « Appel d'offres n° 414 – Soutirage et déshydratation de boues des étangs aérés » à l'attention du Service du greffe, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions peuvent également être déposées par voie électronique à partir du SEAO, conformément aux directives indiquées à cet effet au devis.

Il est important de noter qu'une seule soumission doit être reçue. Le soumissionnaire a toutefois le choix de faire parvenir sa soumission selon l'un ou l'autre des 2 modes de transmission proposés.

Les soumissions seront ouvertes publiquement, le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 5.

Pour être considérée, toute soumission doit être :

- remplie en français sur le formulaire officiel de soumission;
- conforme aux documents d'appel d'offres;
- accompagnée d'une garantie de soumission, équivalant à 10 % du prix soumis, sous forme de chèque visé ou cautionnement émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juin 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier



APPEL D'OFFRES N° 415 Fourniture d'une rétrocaveuse

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions relativement à la fourniture d'une rétrocaveuse (4 X 4), de l'année 2021, à l'état neuf ou ayant moins de 500 heures d'utilisation, selon les spécifications techniques présentées au devis.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca, à compter du vendredi 25 juin 2021, moyennant le versement des frais prévus.

Toute question technique concernant cet appel d'offres doit être acheminée par écrit à Caroline Richard, directrice des services techniques et des réseaux publics, à l'adresse courriel suivante : crichard@muniles.ca.

Les soumissions seront reçues jusqu'au lundi 26 juillet 2021, à 15 h 15 (heure de l'Atlantique), et doivent être insérées dans une enveloppe scellée portant la mention « Appel d'offres n° 415 – Fourniture d'une rétrocaveuse » à l'attention du greffier, Jean-Étienne Solomon, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions peuvent également être déposées par voie électronique à partir du SEAO, conformément aux directives indiquées à cet effet au devis.

Il est important de noter qu'une seule soumission doit être reçue. Le soumissionnaire a toutefois le choix de faire parvenir sa soumission selon l'un ou l'autre des 2 modes de transmission proposés.

Les soumissions seront ouvertes publiquement, le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 20.

Pour être considérée, toute soumission doit être :

- remplie en français sur le formulaire officiel de soumission;
- conforme aux documents d'appel d'offres;
- accompagnée d'une garantie de soumission, équivalant à 10 % du prix soumis, sous forme de chèque visé ou cautionnement émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 25 juin 2021

Jean-Étienne Solomon, greffier

Activités culturelles gratuites sur La Grave - Été 2021



Au rythme de la musique

Mardi 6 juillet | 11 h

Fredo & Marie

Chansons avec Frédéric Pauze et Marie-Ève Laure

Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Jeudi 29 juillet | 11 h

Atelier de percussion

Avec Elage Diouf -

Collaboration Au Vieux Treuil

Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Mardi 3 août | 11 h

Les guitares de Fred et Jay

avec Frédéric Pauze et Jay Keating

Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Découvertes

Jeudi 8 juillet et mardi 10 août | 11 h

Balade architecturale

avec Marie-Hélène Verdier

Départ du stationnement du Musée de la Mer

Vendredi 13 août | 16 h

Turluttes et Reels à bouche

Atelier animé par Michel Faubert -
Collaboration Au Vieux Treuil

Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Mardi 17 et jeudi 19 août | 11 h

L'océan sonore palpite sous l'oeil

Dessins et chansons marines avec Cyril
Doisneau et Sonia Painchaud

Grande Saline

Pour les plus petits

Samedi 3 juillet | 9 h 30 et 11 h

Des couleurs sur La Grave

Histoire pour enfants racontée par
Marie-Andrée Arsenault, Dominique
Leroux et Marie-Frédérique Cummings
- Collaboration Festival littéraire des Îles
Au Vieux Treuil

Mardis 13 et 20 juillet | 11 h

La pêche aux histoires

Activité pour enfants animée par Marie-
Andrée Arsenault et Stéphanie Labelle

Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Histoires et causeries

Jeudis 15 juillet et 12 août | 11 h

Histoires de faire bâsir

avec Michel Boudreau -
Collaboration du Musée de la Mer
Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Jeudi 22 juillet et mardi 27 juillet | 11 h

Radio-Morue

Textes et chansons sur la pêche à la
morue - Avec Georges Langford
Grande Saline

Jeudi 5 août | 11 h

La Grave d'en premier

Causerie de Maxime Arseneau
Terrain Hector Hébert ou Grande Saline

Nombre de places limité.

Inscription obligatoire sur [eventbrite.ca](#).

Si la météo le permet, la plupart des
activités auront lieu à l'extérieur sur le
terrain du magasin Hector Hébert (944
chemin de La Grave). Apportez votre
chaise ou votre couverture. En cas de
mauvais temps elles se dérouleront dans La
Grande Saline (982, chemin de La Grave).

Plus d'information au [www.muniles.ca](#)
ou sur la page Facebook
de La Grave, site historique

 Les îles-de-la-Madeleine
Municipalité

Culture
et Communications
Québec 